

CONSEIL MUNICIPAL du 9 mai 2019

Nombre de Conseillers :
En exercice 15
Présents 11
Votants 12

Le jeudi 9 mai 2019 à 20H30
Le conseil municipal de la commune de LE HINGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BERHAULT, maire.
Date de convocation 03/05//2019

PRESENTS : BERHAULT Gérard, , LEBRETON Alain, , RIVOALLAN Marie-Thérèse ADAM Marcel,
LETESTU Anne-Marie DOUILLET-LE FAOU Odile BRUGALAY Jean- Michel FERREY GAUTIER
Corinne AUFRAY Claudine TARDIVEL Patrick FOSSANI Véronique

ABSENTS EXCUSES : TOUDIC Daniel Procuration à Gérard BERHAULT DENAIS Fabienne DE
BRUYNE Fabrice PIEVACHE Alain

Secrétaire : Véronique FOSSANI

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2019

Après examen des demandes de subventions reçues en mairie, le conseil municipal décide
d'inscrire les subventions suivantes au budget primitif 2019 :

Eau et Rivières de Bretagne	35€
Adil Info Mairies	60€
FNACA	80€
Banque alimentaire	100€
Restos du cœur	100€
Chambre des métiers 22	250€
AMF	319.44
APE (projet pédagogique)	1800€
APE (Animation)	915€
Amicale sportive FOOT	915€
Amis des Granits	160€
Union Bouliste Bobital Le Hinglé	80€
CIECAPD	150€
Team pays de Dinan secteur Guinefort école cycliste	1 350€
Peuple des Carrières	3 000€
Parcours d'interprétation	

DROIT DE PREMPTION URBAIN

Parcelle A227

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de
préemption concernant la parcelle A227 , Voie Romaine .
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Parcelle A1140 A57

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A1140 A57, 4 impasse du Fenot .
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

Parcelle A1389

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de se prononcer sur le droit de préemption concernant la parcelle A1389, 13 rue Oreste Beghetti .
Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption.

PROJET DE LOTISSEMENT RUE DU FOUR

La réflexion sur le projet de lotissement Rue du Four se poursuit.
Le devis de maîtrise d'œuvre du cabinet ALLAIN validé par délibération du 15 mars portait sur la réalisation de 5 lots.
Une nouvelle esquisse a été demandée portant le nombre de lots à 9.

Le géomètre ALLAIN a transmis un nouveau devis prenant en compte la réalisation d'un lotissement de 9 lots, pour un montant de 16 200.00€TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce nouveau devis pour un montant de 16 200.00€ TTC.

RUE TRAVERSE RUE J.B. BRAULT – RUE DU FOUR

Le maire fait le point sur le projet de réaménagement de la circulation sur le secteur de la rue du Four. L'urbanisation croissante du secteur impose un aménagement sécuritaire de la rue du Four, rue d'accès au groupe scolaire.

Le projet a été présenté au conseil d'école et une réunion a été organisée avec les riverains. L'option retenue consiste à créer en partie Est de l'emprise foncière du groupe scolaire une nouvelle voirie de jonction rue JB Brault rue du four, avec sens de circulation unique et maintien du cheminement piéton.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, décide

- De créer une nouvelle voirie de jonction rue JB Brault rue du four, avec sens de circulation unique.
- De solliciter Dinan Agglomération pour la signature d'une convention d'assistance technique à maîtrise d'ouvrage 1^{ère} et 2^{ème} phase
- D'autoriser le maire à signer la convention

VOIRIE SIGNALISATION HORIZONTAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, retient le devis le mieux disant de la société BSM pour un montant de 2 662.20€TTC.

ECHANGE DE TERRAIN – COMMUNE ET LA SCI DANIEC

Le maire informe le conseil municipal que suite à la délibération du 12 octobre , le bornage a été réalisé.

La commune cèderait à la SCI DANIEC la parcelle N°1479 pour 3 747m².

La SCI DANIEC cèderait à la commune la parcelle A1481 pour 1 291m² .

Le prix du m² est estimé à 0.45€

La SCI DANIEC verserait à la commune une soulte de 1 105.20€, soit à 0.45€ du m² pour 2 456m² correspondant à la différence entre les surfaces des deux parcelles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise l'échange des parcelles A1479 A1481
- Fixe le prix de la cession à 0.45€ du M2
- Autorise le maire à signer les actes de vente et tout document afférent au dossier

GROUPE SCOLAIRE

- REALISATION D'UN LOCAL DE RANGEMENT

Le maire présente au conseil municipal le projet de construction d'un local de rangement à l'arrière de la classe de maternelle afin d'y stocker du matériel pédagogique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- valide la construction du local de rangement de 32 m2 sur la parcelle A1312
- autorise le maire à signer tout document afférent à ce dossier

- ACQUISITION D'UNE STRUCTURE JEUX EXTERIEURS

Le maire présente au conseil municipal les devis concernant l'acquisition d'une structure de jeux pour la maternelle. L'association des parents d'élèves participerait à hauteur de 3 000.00€.

Le conseil municipal , après en avoir délibéré,

- décide l'acquisition d'une structure de jeux pour les maternelles ,
- retient le devis de la société Manutan Collectivités pour un montant de 6 560.04€TTC
- Accepte la subvention de l'association des Parents d'Elèves pour un montant de 3 000.00€

RECRUTEMENT D'UN AGENT en CONTRAT A DUREE DETERMINE

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du local de rangement au groupe scolaire , la partie maçonnerie pourrait être réalisée par Monsieur Loïc PERQUIS , ancien agent CAE, ayant les compétences requises. Le temps de travail pour la réalisation de l'ouvrage est estimé à 80.00 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- De recruter Monsieur Loïc PERQUIS en contrat à durée déterminé, sur un grade de technicien, pour un volume maximum de 80.00 heures avec pour mission la construction d'un local de rangement , partie maçonnerie.
- Fixe l'indice de rémunération à 477

TERRAIN DE FOOT – DEVIS SDE

Le conseil municipal décide de différer sa décision.

ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE STREET WORKOUT

Le conseil municipal , après en avoir délibéré, décide l'acquisition d'un ensemble de STREET WORKOUT , et retient le devis de la société SPORT NATURE pour un montant de 8 661.72€TTC

DINAN AGGLOMERATION – CONVENTION D’ENTENTE TECHNIQUE ET FINANCIERE POUR UNE LUTTE COORDONNEE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Considérant la délibération communautaire prise le 26 mars 2018 en faveur de la mise en œuvre du programme de lutte coordonné contre le frelon asiatique à l’échelle du territoire de Dinan Agglomération, pour une durée de 2 ans (soit jusqu’au 31 décembre 2020)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la coordination par Dinan Agglomération des actions de lutte contre le frelon asiatique. Les charges de fonctionnement , de communication, de suivis technique et administratif seront prises en charge dans leur globalité par Dinan Agglomération
- Approuve la demande de contribution financière communale faite par Dinan Agglomération, à hauteur de 50% des frais engagés sur les prestations de désinsectisation des nids de frelons asiatiques. Dinan Agglomération éditera un titre exécutoire en fin de campagne, sur la base du bilan financier arrêté
- Autorise le maire à signer la convention spécifique pour une lutte coordonnée contre le frelon asiatique et les documents afférents.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE A L’ARRETE PREFECTORAL PORTANT OUVERTURE D’UNE CONSULTATION DU PUBLIC SUR UNE DEMANDE D’INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L’ENVIRONNEMENT - SARL PLUMAGAZ

Le maire présente au conseil municipal l’arrêté préfectoral portant sur la demande présentée par la Sarl PLUMAGAZ pour l’augmentation de l’unité de méthanisation de 15 tonnes par jour soit un total de 44.8 tonnes /jour soumise à enregistrement, la mise en place d’un second co-générateur de 280 kw thermique , la construction d’une fosse de stockage du digestat de 2600m3 utiles équipée d’un gazomètre, au lieu-dit Le Breil à PLUMAUDAN .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable sur ce dossier.